

## RAPPORT

Au Conseil communal de Bullet

De la commission des finances chargée de l'examen du préavis no 01  
concernant :

### FIXATION DES TRAITEMENTS ET INDEMNITES DE LA MUNICIPALITE POUR LA LEGISLATURE 2016-2021

---

**Rapporteur** : Olivier Chablaix

**Membres** : Anna-Rita Pétermann  
Patrick Aubort  
Alexandre Genoud  
Louis Thévenaz  
Marcel Champod

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est réunie le mardi 20 septembre dernier afin de se déterminer sur le préavis susmentionné. Nous remercions M. le Syndic, Jean-Franco Paillard, pour les renseignements fournis durant notre séance.

Nous avons noté que dans ces forfaits fixes annuels des Municipaux et du Syndic, toutes les séances de l'année sont comprises.

Afin de simplifier les décomptes, un forfait de frs. 500.— est octroyé à chaque municipal, ce qui est plus agréable.

Il nous semblait plus judicieux d'adapter le tarif à l'heure, au même prix que le conseil, mais après quelques discussions, il a été relevé que les heures demandées à la Municipalité se présentaient en général en journée alors que pour les conseillers, il s'agit plutôt du soir.

Nous avons donc décidé de suivre pour l'entier la proposition de la municipalité.

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

D'accorder à la Municipalité le traitement et indemnités suivantes  
pour la législature 2016-2021

- Part fixe du Syndic (que) : CHF 10'500. – / an
- Part fixe Municipal (e) : CHF 8'000. – / an
- Part variable : CHF 35. – / heure
- Forfait frais divers : CHF 500. – / an
- Frais de déplacement (hors rayon Balcon du Jura) CHF 0.70/ km

Ces traitements et indemnités sont valables pour la législature 2016-2021.

Bullet, le 26 septembre 2016.

Les membres :



P Hévenay

Le rapporteur :



Bernard